

Le Directeur

COMMISSION DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Arrête

Article 1 :

Une commission de validation de la formation tout au long de la vie est créée à l'IEP. Elle est présidée par le Directeur ou son représentant.

Article 2 :

Sont nommés membres de la Commission de Validation des Acquis Professionnels pour le diplôme de l'Institut d'Études Politiques :

- Marie-Sophie DOUDET, Maître de conférences à l'IEP,
- Pierre LANGERON, Maître de conférences à l'IEP, Directeur de la Formation Continue,
- Yves LUCHAIRE, Professeur des Universités, Responsable pédagogique du diplôme de l'IEP en Formation Continue,
- Nicolas PIERREDON, Ingénieur, Responsable Soudage & Constructions Chaudronnées - Comex Nucléaire,
- Thierry SAUBAMEA, Attaché Principal Territorial.

Article 3 :

Le Directeur de la Formation et des Etudes assiste aux réunions des Commissions de validation.

Article 4 :

L'arrêté n° 2015-13 est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 21 avril 2016



**Professeur Rostane MEHDI,
Directeur de Sciences Po Aix.**